



Valeurs de référence et calendrier de réduction pour les HFC

Contexte : L'Amendement de Kigali spécifie la façon de calculer la valeur de référence de consommation et de production de HFC et les étapes du calendrier de réduction progressive des HFC¹. On distingue quatre groupes de pays, chacun avec une valeur de référence et un calendrier de réduction différent.

Les groupes de pays : Les Parties au Protocole de Montréal sont réparties en quatre groupes aux termes de l'Amendement de Kigali :

Non-A5, début précoce	La majorité des pays non-Article 5
Non-A5, début décalé	Russie, Bélarus, Kazakhstan, Tadjikistan, Ouzbékistan
A5, Groupe 1	La majorité des pays Article 5
A5, Groupe 2	Bahreïn, Inde, Iran, Irak, Koweït, Oman, Pakistan, Qatar, Arabie Saoudite, E.A.U.

Valeur de référence pour les HFC : La valeur de référence retenue pour chaque groupe de pays est expliquée ci-dessous. La même valeur de référence s'applique pour la consommation et la production. Toutes les données sont exprimées en tonnes d'équivalent CO₂ (voir la Fiche info Kigali n°3 pour de plus amples détails sur la méthode de calcul des tonnes eq.CO₂ correspondant aux différents HFC et HCFC). La valeur de référence est constituée des deux composantes :

- la quantité annuelle moyenne de HFC consommée (ou produite) pendant une période de référence de 3 ans,
- un pourcentage de la valeur de référence retenue pour le contrôle des HCFC dans le cadre du Protocole de Montréal.

Il est nécessaire d'inclure deux composantes car les pays Article 5 en sont encore aux premières étapes de l'élimination progressive des HCFC.

Non-A5, Début précoce	Non-A5, Début décalé	A5 Groupe 1	A5 Groupe 2
-----------------------	----------------------	-------------	-------------

Exemple de calcul de la valeur de référence pour un pays imaginaire du groupe 1 des pays A5

Fluide	Moyenne annuelle en tonnes	RGP	Tonnes eq.CO ₂ (x 1000)
	2020 to 2022		
HFC-134a	5 000	1 430	7 150
R-404A	2 500	3 922	9 805
R-410A	3 300	2 088	6 890
	2009 to 2010		
HCFC-22	8 000	1 810	14 480
HCFC-141b	1 000	725	725
Valeur de référence totale, en milliers de tonnes eq.CO₂			33 730
Composante HFC + 65% composante HCFC			

Composante HFC Moyenne des HFC pour la période	2011 à 2013		2020 à 2022	2024 à 2026
Composante HCFC % de la valeur de référence pour les HCFC	15%	25%	65%	

¹ Voir la Fiche info Kigali n°14 pour un glossaire de tous les sigles et acronymes utilisés

Les valeurs de référence pour les HCFC citées ci-dessus sont définies par le Protocole de Montréal de la manière suivante :

- 1) Pour tous les pays Article 5 : moyenne de la consommation de HCFC en 2009 et 2010
- 2) Pour tous les pays non-Article 5 : consommation de HCFC en 1989 plus 2.8% de la consommation de CFC en 1989

Pour calculer la valeur de référence, il est nécessaire de connaître les données concernant la consommation et la production de chacun des types de fluide HFC et HCFC utilisé durant les années de référence retenues. Dans l'exemple qui figure à droite la valeur de référence calculée se monte à 33,7 millions de tonnes eq.CO₂.

Calendriers de la réduction des HFC : Les étapes de la réduction progressive des HFC est synthétisée dans le tableau et le graphique ci-dessous. Les mêmes étapes s'appliquent à la consommation comme à la production de HFC. Toutes les données sont exprimées en tonnes.

	Pays non-A5		Pays A5	
	Départ précoce	Départ décalé	Groupe 1	Groupe 2
Gel	-	-	2024	2028
Réduction 5%	-	2020	-	-
Réduction 10%	2019	-	2029	2032
Réduction 20%	-	-	-	2037
Réduction 30%	-	-	2035	2042
Réduction 35%	-	2025	-	-
Réduction 40%	2024	-	-	-
Réduction 50%	-		2040	-
Réduction 70%	2029		-	-
Réduction 80%	2034		2045	-
Réduction 85%	2036		-	2047

